

ANNEXE 1 – CONVENTION-CADRE RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE LA MAISON DES COMMUNES

CONVENTION

ENTRE Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques représenté par Michel HIRIART agissant ès qualités de Président, habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du, soumise au contrôle de légalité le,

ci-après

désigné, le Centre,

ET L'Agence Publique de Gestion Locale représentée par Michel CASSOU agissant ès qualités de Président, habilité par délibération du Comité Syndical en date du, soumise au contrôle de légalité le,

ci-après désignée, l'Agence,

Il a été exposé puis convenu ce qui suit :

EXPOSÉ

L'Agence a été créée en 2000 par dissociation du Centre des trois services administratif, informatique et technique intercommunaux qu'il gérait jusqu'alors. En conséquence, l'Agence occupe gratuitement une partie des locaux de la Maison des Communes, restée propriété du Centre, aux termes d'une convention en date du 26 décembre 2000, qui prévoit que l'Agence participe seulement aux frais de nettoyage et aux frais liés aux consommations de fluides, au prorata des surfaces qui lui sont affectées à usage exclusif.

En raison du développement de l'activité et des services, tant de l'Agence que du Centre, a été réalisée en 2008 une extension des locaux. Cette extension, sous maîtrise d'ouvrage du Centre, a donné lieu à une convention, complétée de trois avenants, fixant les conditions de participation financière de l'Agence et en contrepartie la garantie de gratuité pour l'occupation des locaux qui lui sont affectés.

Une nouvelle extension est aujourd'hui nécessaire, et comme précédemment, l'objet des présentes est de déterminer les conditions dans lesquelles l'Agence participera financièrement à cette opération et se verra garantir en contrepartie la gratuité pour l'occupation des locaux qui lui sont affectés.

CONVENTIONS

ARTICLE 1^{er} : LE PROJET ET LES LOCAUX AFFECTÉS A L'AGENCE

Les plans de l'extension du bâtiment, annexés aux présentes, après visa par les parties, font apparaître :

- les locaux affectés exclusivement à l'Agence, dont la surface de plancher est de 530 m² de bureaux et 142,5 m² de garage et locaux techniques en sous-sol ;
- les locaux affectés exclusivement au Centre de Gestion, dont la surface de plancher est de 265 m² de bureaux et 142,5 m² de garage et locaux techniques en sous-sol ;

ARTICLE 2^{ème} : LA PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA CHARGE DE L'AGENCE

L'Agence participera à l'ensemble des dépenses engendrées par cette opération (travaux, maîtrise d'œuvre, assurance, ...) sur la base de leur coût TTC, déduction faite de l'attribution dont bénéficiera le Centre au titre du FCTVA, ainsi que des éventuelles subventions qui lui seraient accordées, tel que ce coût sera constaté après achèvement des travaux.

Cette participation sera calculée au prorata de la surface de plancher des locaux affectés exclusivement à l'Agence, soit une surface de 672,5 m² représentant 62,3% de la surface du bâtiment créé, l'Agence participant ainsi à hauteur de ce pourcentage au coût de l'opération déterminé comme il vient d'être indiqué.

ARTICLE 3^{ème} : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'AGENCE

La participation de l'Agence fera l'objet de versements échelonnés dans le temps, dont les montants et les dates seront déterminés par accord entre les Présidents de l'Agence et du Centre, en fonction de l'avancement des travaux et de la réalisation des dépenses correspondantes, le solde étant payé après que le Centre aura communiqué à l'Agence le décompte définitif de sa participation.

ARTICLE 4^{ème} : GARANTIES RECONNUES A L'AGENCE

En contrepartie de la participation versée par l'Agence, le droit de celle-ci à occuper, dans les conditions antérieures (gratuité de l'occupation, participation aux seuls frais de nettoyage et aux frais liés aux consommations de fluides), les locaux qui lui seront affectés à l'issue de l'opération lui sera garanti jusqu'au terme du bail consenti par le Département au Centre sur le terrain d'assiette de la Maison des Communes, soit jusqu'au 30 septembre 2083. Si le Département vient à céder ce terrain au Centre, la gratuité d'occupation ainsi reconnue à l'Agence sera portée à 99 ans à compter de la date de signature des présentes.

La convention de mise à disposition des locaux du 26 décembre 2000, complété des avenants dont le dernier en date est l'avenant n°3, sera reprise en ce sens à la mise en service des locaux.

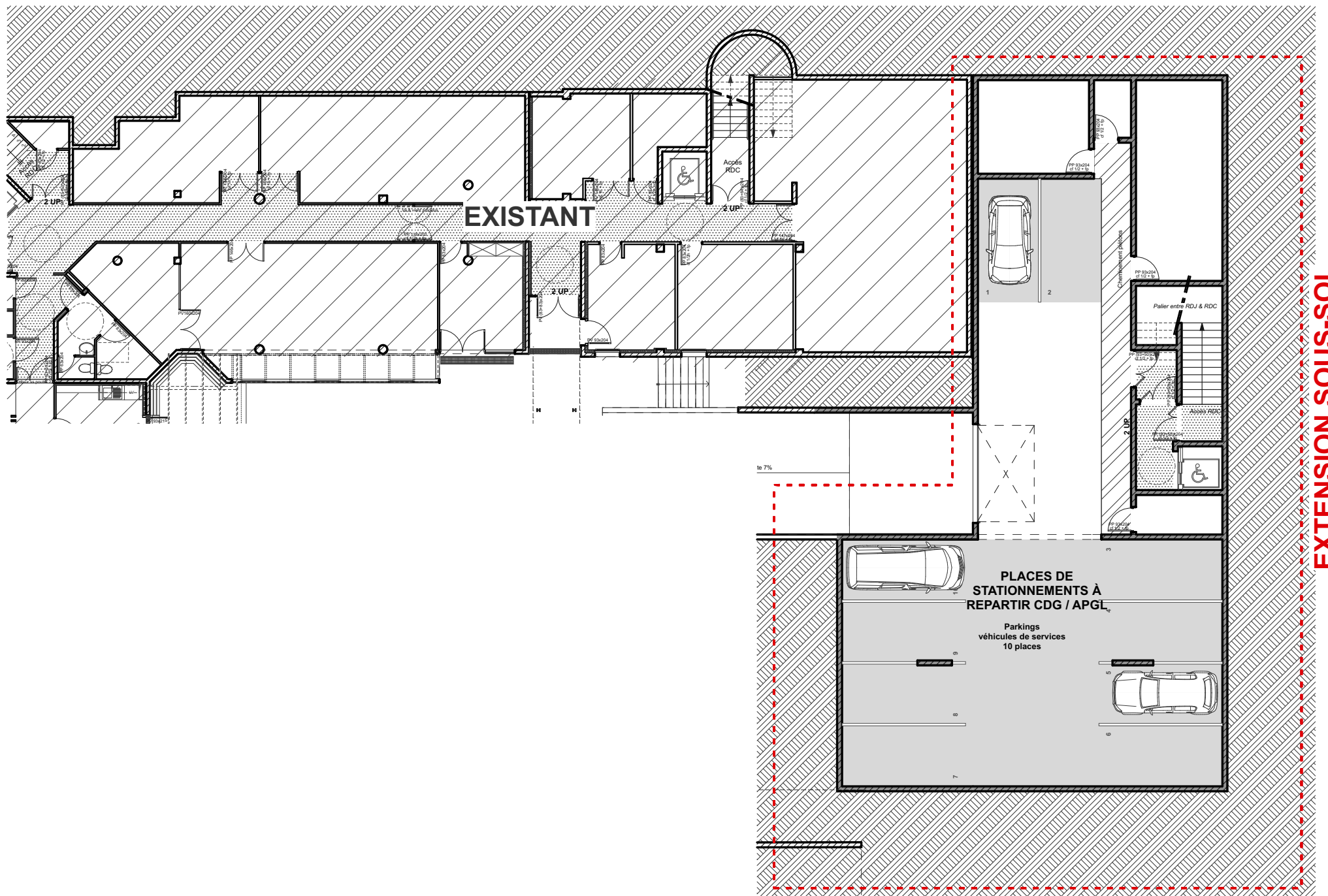
Fait à PAU, le

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Atlantiques,

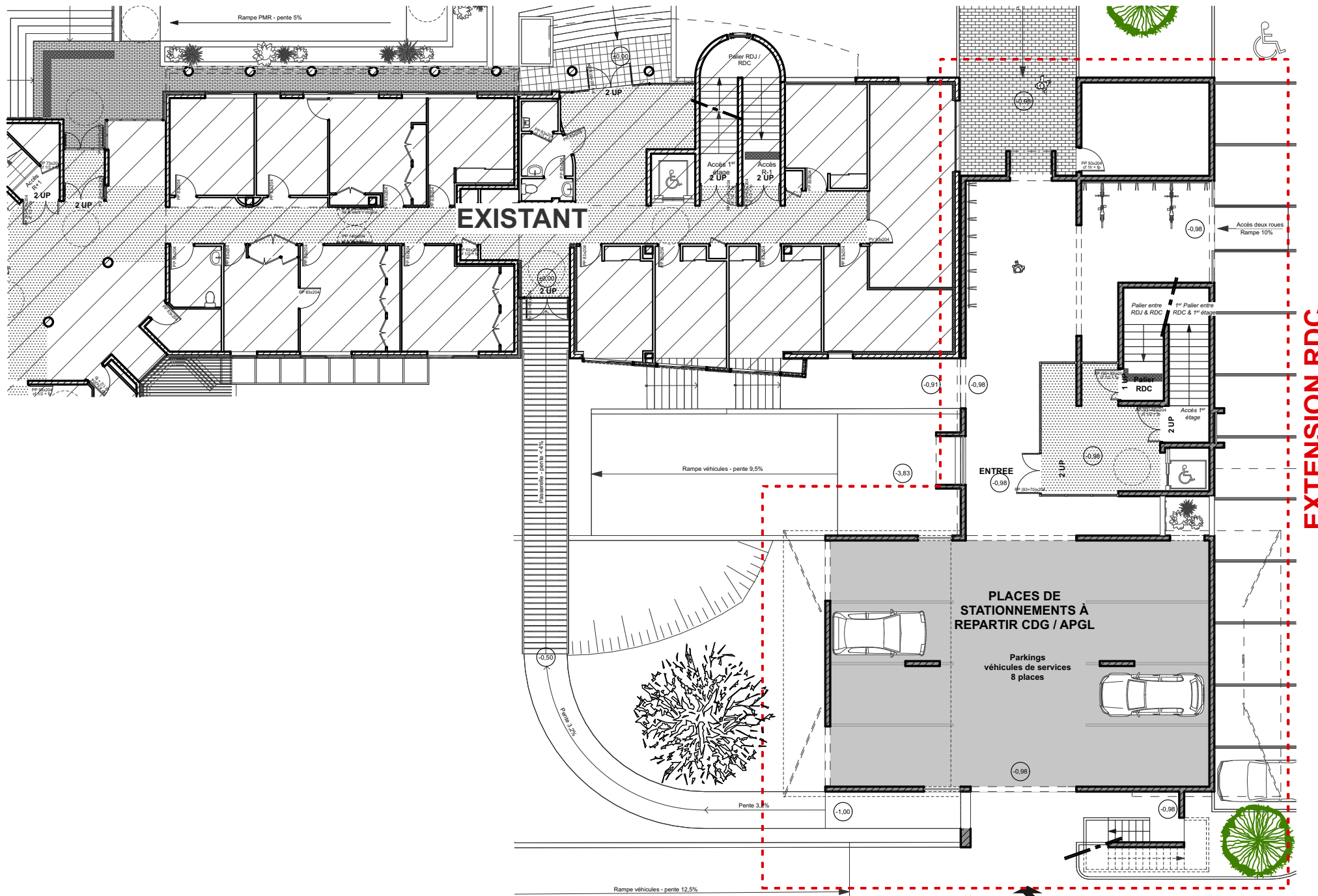
Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU

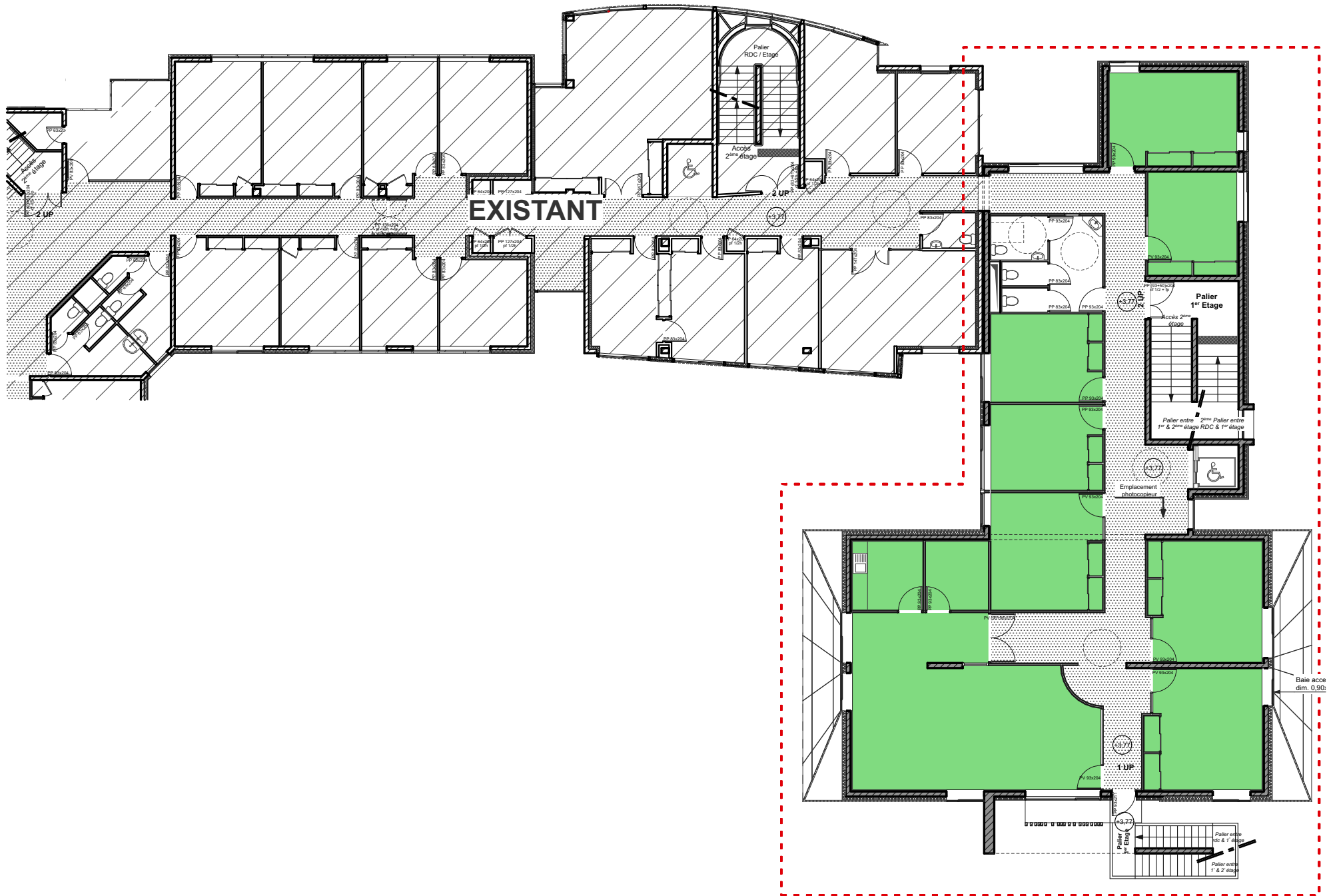
Le Président de l'Agence
Publique de Gestion Locale,

Michel CASSOU
Maire de PARDIES-PIETAT



EXTENSION SOUS-SOL

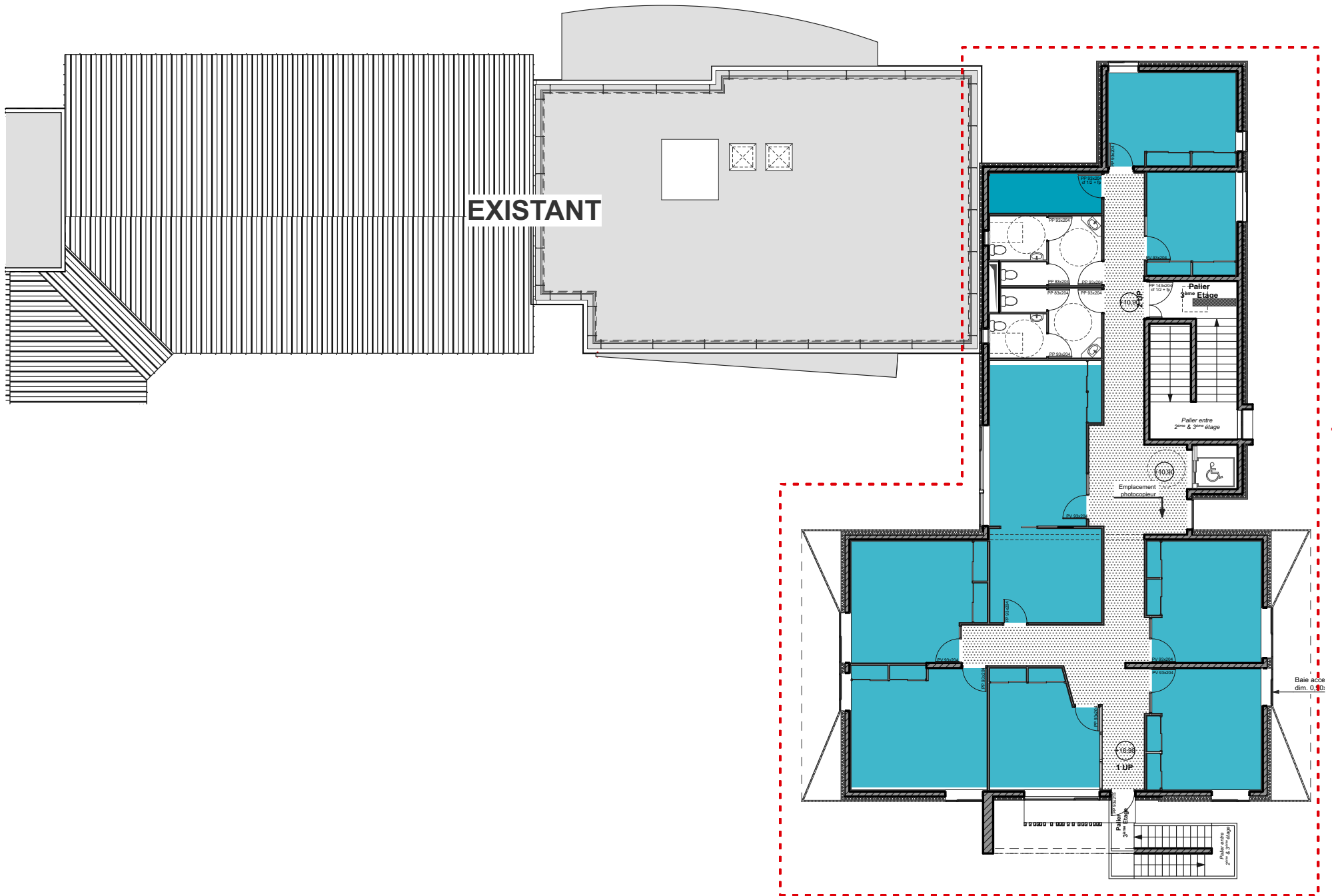






EXTENSION 2ème ETAGE APGL





BILAN DES ACTIONS DE FORMATION 2018

Thème de la formation	Objet	Nature	Services	Fonction/métier	Filière	CPF	Demandes	Réalisations	formation	Organisme	Coût formation
Elaboration de réseaux professionnels	Réseau DRH	FPTLC	AG	responsable	ADM	non	1	1	2	CDG64	0
	Réseau gestionnaires de carrière	FPTLC	AG	gestionnaire de carrière	ADM	non	1	1	0,5	CDG64	0
Communication/Interne-Externe	Communication et relations professionnelles	FPTLC	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	1	0	0	CNFPT	0
Techniques de rédaction administrative	Prise de note et comptes rendus	FPTLC	Direction	secrétaire	ADM	non	1	1	3	CNFPT	0
	La lecture efficace	FPTLC	STI	secrétaire	ADM	non	1	1	2,5	CNFPT	0
Développement personnel	Atelier de construction projet évolution pro	FPTLC	SUI	adjoint au responsable	TECH	non	1	1	2	CNFPT	0
	L'intelligence émotionnelle	FPTLC	STI	secrétaire	ADM	non	1	1	2,5	CNFPT	0
Sécurité ***	Manipulation des extincteurs	FPTLC	tous	tous	ADM/TECH	non	77	69	11,5	CHUBB	2534
Formation 1er secours / recyclage	MAC SST	FPTLC	STI	architecte/chargé d'opération	TECH	non	2	2	2	CNFPT	0
Formation continue des assistants de prévention	Formation de base des ADP	FP	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	1	1	3	CDG64	0
Prépa concours / exam pro	Rédacteur principal de 2ème classe	PC	SUI	instructeur	ADM	oui	1	1	1	CNFPT	0
	Technicien	PC	STI	dessinateur/informaticien/dessinateur projeteur	TECH	oui	3	3	13	CNFPT	0
	Technicien principal de 2ème classe	PC	SVRI	dessinateur projeteur	TECH	oui	1	1	1	CNFPT	0
	Ingénieur	PC	SII	informaticien	TECH	oui	1	1	1	CNFPT	0
Formation d'intégration	A	FI	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	1	1	10	CNFPT	0
	B	FI	SUI	instructeur/informaticien	ADM/TECH	non	2	2	20	CNFPT	0
Marchés publics	Réforme des MP	FPTLC	tous	tous	ADM/TECH	non	45	45	22,5	intra	0
Budget	Règles d'élaboration et d'exécution du budget	FPPE	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	1	1	2,5	CNFPT	0
Statut	RIFSEEP	FPTLC	AG	responsable	ADM	non	1	1	1	CNFPT	0
	Rémunération - Prélèvement à la source	FPTLC	AG	responsable/chargé de la paie	ADM	non	2	2	1	CNFPT	0
	Compte Personnel de Formation	FPTLC	AG	responsable/chargé de la paie	ADM	non	2	2	2	CNFPT	0
Formation approfondissement en finances	Loi de finances	FPTLC	SAI	consultants	ADM	non	2	2	2	CNFPT	0
Fonctionnement des collectivités	Gestion locale : régisseurs (MOOC)	FPTLC	SAI	consultant	ADM	non	1	1	1	CNFPT	0
Drone	Le drone : nouvel équipement au service des collectivités	FPTLC	SII	informaticien	TECH	non	1	1	1	CNFPT	0
Photogrammétrie	Photogrammétrie : option photoscan	FPTLC	SII	informaticien	TECH	non	1	1	3	Drones imaging	2340
Protection des données personnelles	Formation sur logiciel APM	FPPE	SII	DPO	ADM	non	2	2	2	ActeCil	1000
	Nouvelles missions du DPO	FPPE/FPTLC	SII	responsable/DPO	ADM/TECH	non	2	0	0	CNFPT	0
	RGPD et CNIL	FPPE	SII	DPO	ADM	non	1	1	3	CDG46	0
Évolution métiers ***	Répertoire électoral unique	FPTLC	SII	informaticiens	TECH	non	5	5	5	CNFPT	0
	Prélèvement à la source	FPTLC	SII	Informaticien	TECH	non	1	1	0,5	CNFPT	0
	COMEDC	FPTLC	SII	Informaticien	TECH	non	1	1	1	CNFPT	0
Formation sur la réglementation et l'actualité	Qualité de l'air : réglementation, problématiques, solutions	FPTLC	STI	ingénieur BET fluides	TECH	non	1	0	0	CNFPT	0
CHEBAP	Formation diplômante ingénieur BET	FPPE	STI	ingénieur BET structures	TECH	non	1	1	105	CHEC	6280
Urbanisme règlementaire	Définition et élaboration d'une stratégie foncière	FPTLC	SUI	responsable/chargé d'études	TECH	non	2	1	3	CNFPT	0
Conduite d'études	Pilotage de projet : organisation, planification, animation	FPTLC	SUI	chargé d'études	ADM	non	1	0	0	CNFPT	0
Approche générale du droit	Création d'un plan de gestion des espaces publics	FPPE	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	1	1	2,5	CNFPT	0
	Création et entretien du fleurissement	FPPE	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	1	1	3	CNFPT	0
Intervention à proximité des réseaux	AIPR	FPTLC	SVRI/STI	responsable/chargés d'opérations/dessinateurs/dessinateurs projeteurs/ingénieurs/architectes	TECH	non	23	23	34,5	intra	0

Génie technique	Conduite d'un projet de gestion des EP urbaines	FPPE	SVRI	chargé d'opération	TECH	non	1	1	3	CNFPT	0
	Revêtements urbains	FPPE	SVRI	chargé d'opération	TECH	non	1	0	0	CNFPT	0
	Transition énergétique	FPTLC	SVRI	responsable	TECH	non	1	1	1	CNFPT	0
Techniques des ouvrages d'art	Ouvrages d'art: terminologie et prédimensionnement	FPTLC	SVRI	chargé d'opérations	TECH	non	2	0	0	CNFPT	0
SIG	QGIS	FPTLC/FPPE	SVRI/SUI	chargé d'opérations/ chargé d'études/dessinateurs projeteurs	TECH	non	7	7	28	VERTEGO	3546
Logiciels spécifiques de dessin	Archicad	FPTLC	STI	dessinateurs/ingénieur BET structures	TECH	non	5	5	15	IDS	2160
Logiciels de traitement de l'image	Photoshop	FPPE	SVRI	dessinateur projeteur	TECH	non	1	1	3	CNFPT	0
	Illustrator	FPPE	SUI	chargé d'études	TECH	non	2	1	3	CNFPT	0
Logiciels spécifiques BET	Formation ARCHE	FPTLC/FPPE	STI	ingénieurs BET structures	TECH	non	2	2	6	GRAITEC	6840
Totaux									329,5		24700

PLAN DE FORMATION 2017-2019

Le nombre d'agents concernés par l'action sera déterminé en fonction des besoins et des nécessités du service.

Les priorités par année seront déterminées à l'issue des entretiens professionnels.

Validé par délibération du Comité Syndical en date du 23 mai 2017

Modifié par délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2018

MAJ après avis du CT dans sa séance du 12 avril 2019

Thème de la formation	Nature	Objectif visé / projet de la collectivité induisant la formation	Services	Fonction/métier	Filière	CPF oui/non
Bureautique Excel Word Internet/Intranet Open office Administration réseau / logiciel Messagerie Outlook	FPPE FPTLC FP	Optimiser l'utilisation de l'outil bureautique Amélioration de la communication et de la visibilité de la collectivité	Tous	Tous	ADM TECH	oui si FP
Archives	FPPE FPTLC FP	Développer un archivage règlementaire efficace	Tous	Secrétaire	ADM TECH	oui si FP
Organisation du travail	FPPE FPTLC FP	Mieux appréhender les contraintes pour optimiser son organisation	Tous	Tous	ADM TECH	oui si FP
Management / Gestion d'équipe	FPPE FPTLC FPPR FP	Acquérir ou approfondir les compétences requises pour diriger et développer le service Accroître la cohésion et la motivation de l'équipe	Tous	Direction Responsables de service Adjoints Référénts	ADM TECH	oui si FP
Formateur occasionnel	FPPE FPTLC FP	Mieux faire passer l'information auprès de publics non experts	Tous	Tous les agents en position d'animer une réunion ou une formation	ADM TECH	oui si FP
Elaboration de réseaux professionnels	FPPE FPTLC FP	Partager les expériences pour améliorer sa compétence professionnelle	Tous	Direction Responsables de service Adjoints/Référénts Consultants	ADM TECH	oui si FP
Communication/Pédagogie	FPPE FPTLC FP	Améliorer la manière de répondre aux collectivités	Tous	Tous les agents en relation avec l'extérieur	ADM TECH	oui si FP
Communication/Interne-Externe	FPPE FPTLC FP	Améliorer la visibilité de la collectivité	Tous	Direction Responsables de service	ADM TECH	oui si FP

Techniques de rédaction administrative	FPPE FPTLC FP	Améliorer le niveau général et intégrer l'importance de la qualité formelle des documents	Tous	Secrétariat Consultants	ADM TECH	oui si FP
Développement personnel	FPPE FPTLC FP	Acquérir une connaissance de soi permettant de progresser	Tous	Tous	ADM TECH	oui si FP
Conduite de réunion / Techniques de négociation	FPPE FPTLC FP	Répondre à la diversité des situations auxquelles peuvent être confrontés les agents dans le cadre de leurs missions	Tous	Tous les agents en position d'animer une réunion	ADM TECH	oui si FP
Sécurité	FPTLC FP	Améliorer ses connaissances en matière de sécurité au travail	Tous	Tous	ADM TECH	non
Formation 1er secours / formation initiale	FPTLC FP	Assurer la sécurité au travail	Tous	Tous	ADM TECH	non
Formation 1er secours / recyclage	FPTLC FP	Maintenir ses connaissances en matière de secourisme au travail	Tous	Tous les agents ayant suivi la formation initiale moins de 2 ans auparavant	ADM TECH	non
Formation continue des assistants de prévention	FPTLC FP	Inscrire l'assistant de prévention dans un parcours de professionnalisation	Tous	Assistant de prévention	ADM TECH	non
Formation membres du CHSCT	FPTLC FP	Appréhender le fonctionnement de l'instance et son champ de couverture en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail	Tous	Tous les agents membres du CHSCT	ADM TECH	non
Préparation aux concours et examens professionnels	PC	Faciliter l'évolution de carrière des agents	Tous	Tous	ADM TECH	oui
Formation d'intégration	FI	Développer une culture commune aux agents de la FPT Acquérir des connaissances de base concernant les collectivités et le déroulement de la carrière	Tous	Tous	ADM TECH	non
Réforme territoriale	FPPE FPTLC FP	Appréhender le cadre juridique des réformes qui impactent les collectivités et la collectivité	Tous	Tous	ADM TECH	oui si FP
Instances consultatives	FPPE FPTLC FP	Appréhender le cadre juridique Se tenir informé des évolutions règlementaires Organiser les élections professionnelles	AG	Direction Responsable AG	ADM TECH	oui si FP
Marchés publics Initiation Perfectionnement Expertise	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités Développer la compétence en interne	Tous	Tous	ADM TECH	oui si FP
Budget Initiation Perfectionnement Expertise	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités Développer la compétence en interne	Tous	Tous	ADM TECH	oui si FP

Statut Carrière Retraite Rémunérations	FPPE FPTLC FP	Acquérir un niveau d'expertise en matière de statut Appréhender les évolutions réglementaires	AG	Responsable AG Gestionnaire RH	ADM TECH	oui si FP
Formation approfondissement en finances publiques	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Instruction budgétaire et comptable M22	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Formation d'approfondissement en urbanisme	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Fiscalité immobilière	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Information sur la répartition de la compétence "école" entre l'Etat et les collectivités	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Approfondissement sur le fonctionnement de la gestion des cimetières	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Contentieux des contrats	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Législation funéraire	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
État civil	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant	ADM	oui si FP
Actes en la forme administrative	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant Rédacteur AFA Secrétaire AFA	ADM	oui si FP
Fonctionnement des collectivités	FPPE FPTLC FP	Sécuriser la réponse apportée aux collectivités	SAI	Consultant Rédacteur AFA Secrétaire AFA	ADM	oui si FP
Droit informatique	FPPE FPTLC FP	Acquérir le socle juridique en la matière	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Archivage électronique	FPPE FPTLC FP	Acquérir des connaissances règlementaires et techniques nécessaire à la mise en place d'une solution d'archivage électronique	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP

Drone Formation théorique Formation pratique	FPPE FPTLC FP	Détenir les aptitudes pratiques et théoriques à l'utilisation du drone	SII	Informaticien Géomaticien	ADM TECH	oui si FP
Photogrammétrie	FPPE FPTLC FP	Modéliser en 3D à partir de prises de vues aériennes	SII	Informaticien Géomaticien	ADM TECH	oui si FP
Gestion des cimetières	FPPE FPTLC FP	Approfondir la réglementation dans le cadre du déploiement de logiciels	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Développement et gestion de sites internet	FPPE FPTLC FP	Développer l'activité pour les collectivités Acquérir une expertise technique	SII	Développeur web Administrateur interne	ADM TECH	oui si FP
Gestion et administration des réseaux	FPPE FPTLC FP	Se perfectionner pour les besoins de la collectivité et dans le cadre de l'accompagnement à l'informatisation des collectivités	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Méthode de conduite de projet	FPPE FPTLC FP	Acquérir et maîtriser la méthode en lien avec les projets informatiques	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Journées de perfectionnement Cosoluce	FPPE FPTLC FP	Acquérir et maîtriser les évolutions apportées aux produits Cosoluce dans le cadre de la préconisation et de l'accompagnement du service	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Perfectionnement Access	FPPE FPTLC FP	Acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation du logiciel	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Méthodologie des programmations	FPPE FPTLC FP	Acquérir les compétences nécessaires à la programmation	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Outil collaboratif Zimbra	FPPE FPTLC FP	Mettre en place un outil collaboratif pour les collectivités	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Outils téléphonie	FPPE FPTLC FP	Maîtriser les outils nécessaires à optimiser le fonctionnement interne	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Outils de graphisme	FPPE FPTLC FP	Maîtriser les outils nécessaires à la réalisation graphique experte	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Outils de création internet	FPPE FPTLC FP	Maîtriser les outils nécessaires à la création professionnelle de sites internet	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Paie	FPPE FPTLC FP	Acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des collectivités	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP

Signature électronique	FPPE FPTLC FP	Acquérir des connaissances règlementaires et techniques afin de permettre l'utilisation dans le cadre de différents projets	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Développement d'application pour mobile	FPPE FPTLC FP	Acquérir les compétences techniques nécessaires au développement d'applications spécifiques	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
Protection des données personnelles	FPPE FPTLC FP	Acquérir les compétences techniques nécessaires à l'accompagnement des collectivités ainsi qu'à optimiser le fonctionnement interne	SII	Informaticien DPO	ADM TECH	oui si FP
Évolution métiers	FPPE FPTLC FP	Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement des collectivités	SII	Informaticien	ADM TECH	oui si FP
HMO NP	FPPE FPTLC FP	Permettre aux architectes non formés de signer les documents en leur nom	STI	Architecte	TECH	oui si FP
Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage	FPPE FPTLC FP	Être en capacité d'établir un programme de concours de maîtrise d'œuvre et connaissance des financements	STI	Architecte	TECH	oui si FP
Formation sur la réglementation et l'actualité Règlementation thermique Accessibilité Urbanisme	FPPE FPTLC FP	Appréhender l'évolution règlementaire pour mise en application sur les projets traités	STI	Architecte Ingénieur	TECH	oui si FP
CHEBAP	FPPE FPTLC FP	Obtenir une certification par le suivi d'une formation diplômante	STI	Ingénieur BET	TECH	oui si FP
Formations spécifiques au métier d'architecte	FPPE FPTLC FP	Maintenir et approfondir ses compétences liées au métier	STI/SUI	Architecte	TECH	non
Urbanisme règlementaire	FPPE FPTLC FP	Confronter les expériences et élargir le champ des connaissances	SUI/SAI	Consultant Instructeur	ADM TECH	oui si FP
Urbanisme opérationnel Lotissement ZAC ...	FPPE FPTLC FP	Bénéficier du retour d'expériences concrètes issues d'acteurs investis dans l'opérationnel	SUI	Consultant Instructeur	ADM TECH	oui si FP
Conduite d'études	FPPE FPTLC FP	Maîtriser parfaitement l'ensemble des procédures notamment en ce qui concerne les PLUi	SUI	Consultant Instructeur	ADM TECH	oui si FP
Fiscalité de l'urbanisme	FPPE FPTLC FP	Appréhender les outils fiscaux de l'urbanisme pour accompagner au mieux les collectivités	SUI	Consultant Instructeur	ADM TECH	oui si FP

Règlementation voirie	FPPE FPTLC FP	Appréhender le cadre juridique en matière de voirie	SVRI STI SUI SAI	Consultant Rédacteur AFA Secrétaire AFA	ADM TECH	oui si FP
Approche générale du droit Actes juridiques Signalisation Gestion du domaine public ...	FPPE FPTLC FP	Appréhender les enjeux juridiques en lien avec le service	SVRI	Consultant	TECH	oui si FP
Intervention à proximité des réseaux	FPPE FPTLC FP	Protéger les agents dans le cadre de leurs missions	SVRI	Consultant	TECH	oui si FP
Génie technique Filière eau Traitement station épuration Traitement eau potable Pilotage opération de voirie Assainissement des eaux usées	FPPE FPTLC FP	Améliorer les connaissances professionnelles	SVRI	Consultant	TECH	oui si FP
Techniques des ouvrages d'art	FPPE FPTLC FP	Améliorer les connaissances professionnelles	SVRI	Consultant	TECH	oui si FP
SIG	FPPE FPTLC FP	Maîtriser le cadre juridique Appréhender l'outil et le champ des possibles pour optimiser l'apport au niveau des collectivités	SII SUI	Informaticien Consultant	ADM TECH	non
Logiciels spécifiques Bureau D'Études Techniques	FPTLC	Maîtriser les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement des missions	STI	ingénieur BET	TECH	non
Logiciels d'instruction des ADS	FPPE FPTLC	Maîtriser les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement des missions	SUI	Consultant Instructeur	ADM TECH	non
Modélisation informatique AEP	FPTLC	Utiliser la modélisation dans le cadre des missions du service	SVRI	Consultant	TECH	non
Logiciels spécifiques de dessin	FPPE FPTLC FP	Maîtriser les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement des missions	STI SVRI	Dessinateur	TECH	non
Logiciel de traitement de l'image Initiation Perfectionnement	FPPE FPTLC FP	Obtenir une qualité de rendu graphique	SVRI STI SII SUI	Consultant Informaticien Dessinateur	TECH	oui si FP
BIM (Building Information Modeling)	FPPE FPTLC FP	Comprendre les enjeux et les impacts de la transition numérique en matière de dessin	SVRI STI	Consultant Dessinateur	TECH	non
Logiciels de CAO/DAO	FPPE FPTLC FP	Maîtriser les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement des missions	SVRI STI	Consultant Dessinateur	TECH	oui si FP

PC : Préparation concours

FI : Formation d'intégration

FPPE : Formation de professionnalisation au premier emploi

FPPR : Formation de professionnalisation lors de la prise d'un poste à responsabilité

FPTLC : Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

FP : Formation de perfectionnement



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Bordeaux

Entre les collectivités mentionnées ci-après et l'académie de Bordeaux :

- l'Agence Technique Départementale (ATD) de la Dordogne,
- Bordeaux Métropole,
- le Centre De Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne,
- l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI),
- Gironde Numérique,
- l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) des Pyrénées-Atlantiques.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La réforme de la scolarité obligatoire induit des changements dans l'organisation des cycles d'apprentissage. Ceci a des conséquences sur la structuration des services numériques actuellement offerts aux écoles et aux collèges à travers les ENT. Par ailleurs, le contexte académique a fait ressortir une nécessité de moderniser cette offre de services en lien étroit avec les collectivités territoriales.

La démarche engagée vise une harmonisation de l'offre de services en vue de favoriser la construction des compétences numériques des élèves et leur certification. Elle repose sur une construction commune Etat/collectivités dont les principes fondateurs sont la recherche de l'équité territoriale, le partage des services et des charges inhérentes selon une organisation adaptée à la capacité des communes et l'élaboration d'un modèle financier transparent et pérenne.

Les orientations retenues :

- avoir recours aux structures d'intercommunalité dans toutes leurs formes afin de garantir la mutualisation,
- respecter les engagements pris antérieurement par les différentes parties,
- proposer une solution d'ENT de base unique portée par l'académie de Bordeaux,
- garantir aux collectivités leur libre administration par la possibilité d'intégrer des modules territoriaux à leur charge.

Il est également acté que le futur dispositif doit préserver la continuité pédagogique.

ARTICLE 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail pour les élèves des écoles de l'académie de Bordeaux. Elle fixe la répartition des engagements entre les parties et décrit les principes et modalités d'organisation de l'ENT.

ARTICLE 2 – Architecture de l'ENT

L'ENT proposera un bouquet de services dit de base répondant aux exigences fonctionnelles suivantes :

- Services communication et collaboration
- Services informationnels et documentaires
- Services d'accompagnement de la vie de l'élève
- Services production pédagogique et éducative
- Services utilitaires
- Aide

Des modules additionnels dits « territoriaux » pourront être intégrés par les structures de mutualisation pour apporter des fonctionnalités péri-scolaires, voire extra-scolaires. Dans ce cas les fonctionnalités ne seront présentées qu'aux élèves relevant du périmètre de l'intercommunalité concernée.

ARTICLE 3 - Engagement des parties

L'académie s'engage à :

- mettre à disposition une solution applicative d'ENT pour les cycle 1, 2 et 3,
- assurer la maintenance applicative évolutive planifiée,
- proposer un accompagnement et une formation aux enseignants qui s'engagent sur ce projet,
- assurer l'assistance
- assurer le pilotage et la coordination du projet.

Elle supporte les coûts de ces engagements.

Les structures de mutualisation intercommunales s'engagent à :

- participer à l'enrichissement fonctionnel notamment par l'intégration de modules territoriaux,
- apporter les contenus propres à leur territoire.

Elle supportent les coûts de ces engagements chacune en ce qui les concerne.

L'ensemble des parties s'entendent annuellement en comité de pilotage sur les évolutions applicatives à planifier.

ARTICLE 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour 3 ans à compter de la signature, tacitement renouvelable en fonction de la durée du marché.

ARTICLE 5 – Litiges et conciliation

En cas de litige, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Bordeaux.

Signatures (page 1/7)

Pour l'académie de Bordeaux,

Fait à Bordeaux, le

Signatures (page 2/7)

Pour l'Agence Technique Départementale (ATD) de la Dordogne,

Fait à _____, le _____

Signatures (page 3/7)

Pour le Centre De Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne,

Fait à _____, le _____

Signatures (page 4/7)

Pour Bordeaux Métropole,

Fait à _____, le _____

Signatures (page 5/7)

Pour l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI),

Fait à _____, le

Signatures (page 6/7)

Pour Gironde Numérique,

Fait à _____, le _____

Signatures (page 7/7)

Pour l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) des Pyrénées-Atlantiques,

Fait à _____, le _____